

En ce lundi 1^{er} avril, la France renoue avec une de ces pratiques les plus archaïques : l'expulsion locative. Et si le gouvernement affirme être « résolument engagé dans la prévention des expulsions et la gestion de l'urgence », l'insupportable réalité va frapper à la porte des locataires dès aujourd'hui sous les traits d'un huissier. Contre la mise à la rue de familles entières, la CNL appelle à entrer en résistance !

La France est aujourd'hui la 7^e puissance économique au monde. Un classement qui ne fait finalement qu'augmenter notre honte face à une pratique aussi inhumaine que celle des expulsions locatives ; car, années après années, l'expulsion ne cesse de battre de tristes records avec près de 16 000 cas recensés en 2017.

Pour des milliers de locataires, la fin de la trêve hivernale s'accompagne de l'angoisse de recevoir la visite d'un huissier d'un moment à l'autre. Cependant, la CNL tient à rappeler qu'**aucune expulsion ne peut avoir lieu sans la présence de la police**. Nous appelons donc les locataires à ne pas céder aux pressions exercées par leur propriétaire, son entourage ou un officier ministériel et de refuser de laisser entrer l'huissier tant que celui-ci n'est pas accompagné d'un officier de police.

La spirale des impayés de loyer enferme et isole. Pour se faire aider dans les démarches, la CNL exhorte les locataires à ne pas rester seuls mais, au contraire, à se tourner dès le premier impayé vers une association de défense des locataires comme la CNL. **Ensemble, nous entrerons en résistance pour trouver des solutions.**

Locataires, agissez, prenez contact avec la CNL de votre département !